

### Faire profession *de la culture générale*

#### De l'incurie au désaveu

**P**assons vite sur les nombreuses tracasseries qui ont émaillé cette année scolaire du point de vue de l'organisation administrative des gymnases. Il faudrait certes s'interroger: à quelles fins a-t-on cru devoir organiser une consultation au sujet d'une standardisation des examens de maturité en Suisse, si peu souhaitable? Il faudrait compléter: pourquoi, dans le canton de Vaud, a-t-on retenu plus de quatre mois ce questionnaire avant de nous le soumettre dans l'urgence? Il faudrait par ailleurs objecter: comment a-t-on osé, avec l'Ecole de commerce, mettre en oeuvre une formation gymnasiale si peu compatible avec les principes régissant l'Ecole de culture générale? Il faudrait encore rétorquer: en quoi les exigences censées désormais s'imposer à celles et ceux qui enseignent dans cette filière justifient-elles de redéfinir rétroactivement la formation initiale des maître·sse·s de gymnase? Il faudrait surtout demander: veut-on délibérément déstabiliser l'ensemble des gymnases vaudois en faisant de l'expérience en entreprise le critère d'engagement déterminant de nos futur·e·s collègues? Nous pourrions ajouter enfin: qu'on nous dise clairement ce qu'est le gymnase et au nom de quoi – de quels textes, de quels critères, de quelles instances – on discrédite ce que nous faisons, dans l'Ecole de commerce ou ailleurs.

Mais il faut aller à l'essentiel. Et le point est qu'aujourd'hui, sous l'appellation de «post-obligatoire», certains tentent d'imposer une conception que nous croyons funeste pour le gymnase, selon laquelle l'Ecole de maturité, l'Ecole de culture générale et l'Ecole professionnelle ne devraient former qu'une entité unique, molle et indistincte, dont la finalité

véritable serait d'adapter les élèves aux normes et aux usages de la vie professionnelle. C'est au nom de cette conception que la CDIP, dans le document accompagnant sa consultation sur les examens communs, pouvait écrire que «les gymnases doivent attacher une plus grande importance à la préparation des élèves au choix de profession, d'études *et de carrière*»<sup>1</sup>. C'est au nom de cette conception aussi qu'on voit désormais les élèves de l'Ecole de commerce recevoir une forme de subside de 80 francs par mois, alors que d'autres élèves (ASE) travaillent sans salaire en garderie, en EMS ou en institution, sous le prétexte des innombrables stages qu'exigent leur formation «postobligatoire». C'est au nom de cette conception encore que la Cheffe du département impose désormais aux maître·sse·s enseignant à l'Ecole de commerce de suivre sur leur temps «librement géré» une formation à la pédagogie professionnelle qui a pour l'essentiel consisté, ces dernières années, à visiter touristiquement des entreprises locales.

Provoquées par l'incurie du Département, mais peut-être surtout par la suffisance bureaucratique des organes et des appareils, les résolutions récemment adoptées dans différents gymnases vaudois<sup>2</sup> ont la vertu de rendre ce point manifeste. Par l'ampleur inédite du soutien qu'elles rencontrent, elles expriment un désaveu cinglant de la politique actuelle de la DGEP et de la manière cynique avec laquelle celle-ci gère les gymnases. Plus que le désaveu dont elle témoigne, la vertu véritable de ces résolutions est cependant d'imposer la nécessité d'une décision. Il n'est plus possible, désormais, de continuer à tâtonner, à improviser, à hésiter. Il n'est plus possible

<sup>1</sup> Document de la CDIP sur les «examens communs», Sous-projet 2, p. 16 (nous soulignons).

<sup>2</sup> Voir le texte de ces résolutions sur notre site ([www.avmg.ch](http://www.avmg.ch)).

de poursuivre le jeu de dupe consistant, en ce qui concerne les voies préprofessionnelles, à se soumettre aux impératifs fédéraux de la formation professionnelle tout en se soustrayant aux normes fédérales régissant l'École de culture générale. Car il est clair que si les questions posées par ces résolutions ne recevaient pas de réponses claires d'ici à cet automne, les procédures de validation conduisant à la maturité professionnelle pourraient ne pas aboutir, ne serait-ce que parce qu'elles seraient aussitôt remises en cause. Bref la prochaine rentrée sera un moment crucial pour l'avenir du gymnase.

### Défense de la culture générale

**A** l'encontre de cette navrante conception d'une scolarité «post-obligatoire», il faut donc rappeler une fois de plus que le gymnase ne saurait devenir un simple instrument, soumis à la stratégie et aux objectifs de l'économie, pour assurer un «socle de base» aux jeunes en vue de leur intégration au marché du travail. Cela ne signifie certes pas que le gymnase ne doit pas préparer au monde du travail. Mais son ambition fut toujours d'y préparer en donnant accès à des savoirs multiples, à des connaissances variées: à cette culture qu'on nomme générale pour la distinguer de toutes les formations spécialisées orientées vers des finalités particulières. Loin de la conception étroitement utilitariste des compétences qui est celle de la CDIP ou de la DGEP, la belle expression de culture générale désigne ainsi ce à partir de quoi nous avons la prétention de préparer nos élèves à la *vie*. Or, pour que cette ambition soit maintenue, il importe plus que jamais de tenir un principe. Parmi d'autres possibles, et vu les circonstances actuelles, choisissons cette maxime: «Par la transmission de la culture générale, faire de l'élève un être capable de mener une vie d'adulte dans laquelle le travail occupera une place *parmi toutes les activités humaines*». Car ce que nous refusons, c'est de mettre le savoir au service du travail, et le travail au-dessus de la vie. Au contraire, affirmer l'unité du savoir et de la vie, nous ne voyons pas que le gymnase puisse aspirer à autre chose.

C'est pourquoi nous croyons que la culture générale constitue aujourd'hui l'un des enjeux décisifs de ce que nous appelons *l'idée* du gymnase. À l'époque où le gymnase est de plus en plus ouvertement l'objet de tentatives pour le faire

entrer au service de finalités et d'intérêts économiques, il faut incessamment rappeler cette idée, en raison même de son caractère abstrait et hyperbolique. Certes, au moment où l'université ne revendique son autonomie que pour mieux s'adapter aux modes momentanées du marché de la connaissance, au moment où l'EPFL se met toujours davantage au service de la cupidité de ceux qui la sponsorisent, il peut sembler anachronique de revendiquer pour le gymnase une indépendance de principe à l'égard de la sphère économique. Au demeurant, l'École de culture générale ne dispense-t-elle pas explicitement «un enseignement de culture générale, mais proche des réalités professionnelles»? Le sens même de cette voie n'est-il pas expressément d'«élargir et perfectionner les connaissances des élèves ainsi [que de] développer leur personnalité et leurs aptitudes, en vue de formations professionnelles spécialisées exigeantes»?<sup>3</sup> Mais nul ne songe à le nier, et rien n'est plus éloigné de notre conception que d'opposer culture générale et profession. Mais nous croyons que le gymnase ne peut assumer sa mission qu'en maintenant et en protégeant en son sein une sphère qui échappe aux exigences toujours versatiles et incessamment mouvantes du marché du travail. C'est, sous le nom de culture générale, cette sphère que nous voulons défendre. C'est ce socle de construction intellectuelle qu'il s'agit de sauvegarder.

### La profession de foi des maître·sse·s de gymnase

**P**our nous, cependant, la culture générale est non seulement un *principe* de résistance, mais aussi une force de résistance. Car la culture générale désigne à la fois le contenu de l'enseignement que nous professons et la force d'engagement de la profession que nous exerçons. «Professer», ce mot d'origine latine (*profiteor*) signifie en effet d'abord: déclarer ouvertement, déclarer publiquement». Longtemps au Moyen-Âge il eut un sens théologique: on faisait profession d'une croyance, d'une foi, d'une religion. De manière générale toutefois, la déclaration de qui professe engage: par un acte de foi, un témoignage ou une promesse. En ce sens, la profession est avant tout un engagement public. D'où le lien, en latin déjà, avec l'enseignement. *Profiteri*, en effet, c'est enseigner en public. Ce n'est qu'au XV<sup>e</sup> siècle que la profession a commencé à désigner une occupation déterminée dont on tire ses moyens d'existence.

<sup>3</sup> École de culture générale et de commerce, Brochure de la DGEP, p. 7.

On voit par là que c'est à plusieurs titres que nous autres, maître·sse·s de gymnase, nous professons. Car, loin de nous voir comme de post-obligatoires formateurs ou formatrices, nous nous considérons comme des professionnel·le·s de la culture générale. De prime abord, l'expression semble quelque peu péjorative. Elle pourrait toutefois s'avérer adéquate. Car la culture générale est notre profession, à tous les sens du mot: nous l'enseignons publiquement, cela va sans dire, et nous en tirons nos moyens de subsistance; mais nous faisons aussi profession de la culture générale au sens rigoureux où elle est pour nous l'objet d'un engagement. Car nous ne prétendons pas seulement pratiquer ou enseigner la culture générale – chacun·e dans son domaine: langue, mathématique, science, histoire, arts visuels... – de façon pertinente et compétente, mais nous engager à nous y vouer publiquement, à témoigner, voire à nous battre pour elle. En ce sens, nos élèves le savent bien, professer au gymnase consiste toujours en un témoignage personnel et vécu, même si le savoir, l'objet ou le contenu de ce qu'on professe, de ce qu'on enseigne ou transmet est, lui, de l'ordre d'un savoir impartial, d'une connaissance objective, d'une technique impersonnelle.

Or ce point est capital. C'est lui qui nous conduit à nous opposer aux tentatives d'homogénéisation, de standardisation, de formatage de notre enseignement. Car de telles entreprises, parce qu'elles empêchent justement le témoignage et l'engagement qui est au principe de notre profession, rendent impossible toute authentique transmission de la culture générale. De ce point de vue, ce qui rend extrêmement problématique l'intégration des filières pré-professionnelles dans le gymnase, c'est le sacrifice de l'autonomie pédagogique qu'elle risque d'impliquer. Plus encore que les programmes, que l'exigence d'une formation à une pédagogie soi-disant professionnelle, voire même que l'in vraisemblable réquisit d'une expérience de 6 mois en entreprise, ce qui semble rédhibitoire, c'est que la formation à la maturité professionnelle commerciale paraît devoir s'accompagner d'un implacable formatage de l'enseignement. La lecture du «Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle» et des documents spécifiques aux branches qui l'accompagnent est édifiante à cet égard. Tout y est prévu, prescrit, calibré: le nombre de notes (supérieur aux minimaux vaudois), le barème d'évaluation des travaux écrits, le matériel d'enseignement, le contenu

détaillé des cours, les compétences à évaluer, la structure des examens (toute différente de celle que nous pratiquons ordinairement), etc. A cet égard, il est clair que nous devons défendre énergiquement le pluralisme qui caractérise l'enseignement gymnasial et l'autonomie pédagogique qui le rend possible. Abandonner cette exigence pour adopter des manuels harmonieux et des brochures homogènes reviendrait en effet à revenir sur l'engagement qui est le nôtre; renoncer à l'autonomie pédagogique serait une grave démission, l'abandon fatal de cette culture générale dont nous faisons profession.

A ce sujet, il nous faut ajouter ceci. Nous ne voulons certes pas d'un enseignement ni d'une pédagogie qui soient spécifiquement professionnels. Or cela veut aussi dire, à nos yeux, que l'autonomie pédagogique que nous défendons résolument pour le gymnase doit également être défendue dans les Ecoles professionnelles, de manière évidente pour les cours généraux mais également pour de très nombreux éléments des enseignements techniques et de métier. Car tout ce que nous avons dit à propos de la culture générale y vaut dans une égale mesure. Aussi disons-nous ici notre solidarité avec nos collègues qui luttent comme nous pour une école libre, émancipatrice et critique.

### Une confrontation nécessaire?

**M**ais revenons sur ce qui a conduit à la situation actuelle. Face à la diversification croissante des filières, notre *Manifeste pour un gymnase à venir*<sup>4</sup> rappelait, en automne 2013, qu'elle n'était acceptable que si elle s'articulait à un solide tronc commun, dont dépend l'existence même du gymnase. Nous ajoutions alors: «De ce point de vue, l'introduction récente des filières pré-professionnelles ASE et surtout EC ne laissent pas d'inquiéter. Les conditions dans lesquelles étudient les élèves de ces filières, la juxtaposition des cours gymnasiaux et des cours professionnels, certains aspects des programmes mêmes ouvrent le risque que l'enseignement qui s'y dispense soit vidé d'une partie de la culture commune censée définir *chaque* filière. Celles et ceux d'entre nous qui enseignent dans ces voies s'attachent certes à maintenir cette exigence, apparemment avec succès. Mais il est absolument nécessaire de faire un premier bilan de l'introduction de la filière ASE, et de prévoir un bilan préliminaire de la création de l'Ecole de

<sup>4</sup> Voir Manifeste pour un gymnase à venir, p. 7 disponible sur [www.avmg.ch](http://www.avmg.ch).

commerce.» Bien entendu, sourd à notre conseil, le Département n'a entrepris aucune évaluation, n'a envisagé aucun bilan.

Aussi, comme on sait, en automne 2014, la Confédération faisait savoir que l'Ecole de commerce telle qu'elle était mise en oeuvre dans le canton de Vaud ne satisfaisait pas aux critères donnant droit à un diplôme de culture générale. Notre inquiétude se voyait ainsi confirmée, hélas de la plus triste manière: les élèves de l'Ecole de commerce risquaient de sortir sans diplôme de culture générale de nos gymnases. Ce n'est que le 1<sup>er</sup> juin 2015 que le Département pouvait annoncer que la CDIP reconnaissait l'option « Commerce – communication et information » au sein des écoles de culture générale et de commerce. Comme lui, nous sommes soulagé-e-s pour nos élèves. Mais il faut relever que la CDIP n'a pu reconnaître l'École de commerce qu'en abandonnant le tronc commun qui, jusqu'à aujourd'hui, caractérisait par principe

l'Ecole de culture générale. Il faut bien sûr s'inquiéter de cette renonciation, qui fragilise encore un peu plus la place de la culture générale dans les filières pré-professionnelles. En outre, il faut rappeler que cette reconnaissance ne répond qu'à l'un des nombreux et inextricables problèmes liés aux filières pré-professionnelles que nous soulevions dans nos récentes résolutions.

L'automne 2015 devra apporter une solution à cette situation pour le moment très instable. Plusieurs issues sont sans doute possibles. Au point où en sont désormais les choses, toute solution sera difficile, peut-être même douloureuse. Jamais sans doute le gymnase n'a connu une crise affectant aussi profondément son identité. Dès lors, cet automne sera assurément le moment d'une confrontation autour de ce vers quoi nous voulons engager le gymnase. Cette confrontation est devenue nécessaire. Elle tient en effet à ce qui nous engage – à ce dont nous faisons profession.

*N'oubliez pas de passer de très bonnes vacances!*



## DEMANDE D'ADHESION à l'AVMG (CHF 180.-/année civile)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA / Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Etablissement : \_\_\_\_\_

Fax ou e-mail : \_\_\_\_\_ Type de contrat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_